

Lundi 15 septembre 2008

Propos tenus par Bernard Kouchner sur le Rwanda : Déclaration du bureau de l'Institut François Mitterrand

Le 26 janvier 2008, à Kigali, capitale du Rwanda, le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, déclarait que la France avait commis au moment du génocide de 1994 une "faute politique".

Ministre des Affaires étrangères à l'époque des faits dans le gouvernement Balladur, Alain Juppé lui a répondu le lendemain, 27 janvier, sur son blog, en s'opposant de façon argumentée à cette "réécriture insidieuse" et à cette "falsification inacceptable" de l'histoire (voir le site d'Alain Juppé).

Nous faisons nôtre la réaction parfaitement claire de ce dernier en ce qui concerne 1994. M. Balladur, Premier Ministre à l'époque, a également réagi et défendu l'opération Turquoise.

Le 28 janvier, Bernard Kouchner a précisé, en réponse, qu'il ne visait ni M. Juppé ni M. Balladur. Ce qui revient de sa part à viser le Président Mitterrand (ce qu'a confirmé son "entourage", voir *Le Figaro*, du 31 janvier), tout en précisant que sa mise en cause "ne porte pas sur 94" mais sur un "défaut d'analyse politique qui vient de loin, depuis les années 1970 et particulièrement en 1990". Pourtant, la polémique et les accusations très violentes du régime de Kigali portent sur l'action de la France au moment du génocide de 1994 et sur l'opération Turquoise.

Tout cela est donc bien confus mais surtout faux. On a connu Bernard Kouchner mieux inspiré.

Rappelons ce qu'a été la politique de la France à partir d'octobre 1990, alors que Michel Rocard était Premier ministre et Roland Dumas ministre des Affaires étrangères. À cette date, le FPR de Paul Kagamé — regroupant les Tutsis exilés après les massacres de l'indépendance au tournant des années soixante — lançait une violente offensive militaire sur le Rwanda, appuyé par l'armée ougandaise du président Museveni. Il s'agissait de prendre le contrôle de Kigali et de faire tomber le régime du président Habyarimana. Ce dernier, au pouvoir depuis 1973, était reconnu par le monde entier. On parlait à l'époque du Rwanda comme d'une "Suisse de l'Afrique" et l'on considérait alors l'attitude du pouvoir envers les Tutsis vivant au Rwanda comme tout à fait correcte.

Face aux événements qui se préparaient fin 1990, le président Mitterrand avait estimé :

- que la France ne pouvait pas, dans un pays d'Afrique lié à elle par de nombreux accords, laisser une toute petite minorité prendre le pouvoir par la force, depuis un pays étranger, et ceci contre la majorité de ce pays (il y a au Rwanda 85 % de Hutus) ;
- que, sinon, la garantie française de paix et de stabilité ne vaudrait plus rien dans la région ;
– que dans le cas du Rwanda, cette offensive armée conduirait inévitablement à de grands drames — ce qui fut plus tard effectivement le cas.

En conséquence, la France devait s'engager activement pour rechercher une solution de paix et d'unité nationale.

François Mitterrand avait donc décidé, sans contestation aucune au sein du gouvernement, une action en deux temps :
– d'abord, fournir une aide et une formation à l'armée rwandaise pour qu'elle puisse tenir ses frontières et résister à l'offensive du FPR et de l'Ouganda ;

– ensuite, grâce au moyen de pression que cette aide donnait à notre diplomatie, imposer aux parties en présence une solution politique durable, c'est-à-dire un partage du pouvoir.

C'est cette politique qui conduisit, grâce aux efforts répétés de la France, aux accords d'Arusha d'août 1993. Conformément à ces accords, qui prévoyaient la mise en place d'un gouvernement d'union nationale et l'engagement d'un processus de démocratisation du pays, les troupes françaises devaient se retirer pour être remplacées par une force internationale sous mandat de l'ONU.

Lors du déclenchement du génocide, en avril 1994, les soldats français engagés militairement sur le terrain s'étaient donc retirés.

Mais cette politique de compromis et de partage du pouvoir fut combattue avec acharnement dès l'origine par les factions extrémistes organisées des deux ethnies : Tutsis du FPR d'un côté (qui voulaient récupérer tout le pouvoir) ; extrémistes hutus de l'autre (qui, eux, ne voulaient rien lâcher). Tout au long des années 1990-1993, parallèlement aux négociations d'Arusha, on a donc assisté à une *course de vitesse* entre, d'un côté, la France qui cherchait à imposer sa solution et ces extrémistes qui cherchaient, par tous les moyens, à l'empêcher. Au final, cette course fut perdue pour la France puisque l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion qui transportait les présidents du Rwanda et du Burundi mettait un terme aux espoirs nés des accords d'Arusha et marquait le début du génocide.

Pendant des années cet attentat a été attribué :

- soit aux extrémistes hutus, qui ne pardonnaient pas au président Habyarimana d'avoir cédé aux pressions de la France et d'avoir accepté de partager le pouvoir avec les Tutsis ;
- soit aux extrémistes tutsis du FPR qui voulaient empêcher un compromis entre Hutus modérés et Tutsis de l'intérieur, ce qui les aurait privés de la reconquête de l'ensemble du pouvoir.

En ce qui concerne la responsabilité de l'attentat, le juge Bruguière, saisi par des familles de soldats français, a finalement conclu en 2006, à l'issue d'une enquête de plusieurs années, qu'il avait été organisé par Paul Kagamé actuel président du Rwanda. Depuis lors, le 6 février (voir *dépêche AFP*), l'"Audience nationale", principale instance pénale espagnole, a lancé 40 mandats d'arrêt contre des militaires rwandais proches du Président Kagamé sur la base d'un argumentaire identique à celui du juge Bruguière. L'Audience nationale espagnole poursuit ces militaires rwandais pour "génocide, crime contre l'humanité et terrorisme", de 1990 à 2002 soit avant, pendant et après le génocide de 1994.

Ce sont les conclusions et les réquisitions du juge Bruguière qui ont conduit le pouvoir rwandais à rompre ses relations diplomatiques avec Paris. Le voyage de Bernard Kouchner avait pour but de convaincre les Rwandais de ne pas confondre les deux niveaux — judiciaire et diplomatique — et de renouer le dialogue.

Rétablir une communication diplomatique avec Paul Kagamé n'est pas critiquable en soi. Hubert Védrine, actuel Président de l'Institut François Mitterrand, avait rencontré Paul Kagamé à Kigali en tant que Ministre des Affaires étrangères en 2000 et 2001, sans pour autant reconnaître une quelconque "faute" de la France.

Alors de quelle "faute politique" commise en 1990 Bernard Kouchner veut-il parler ? Estime-t-il que la France aurait dû laisser le FPR et l'Ouganda prendre le pouvoir à Kigali dès 1990 ? Cela aurait entraîné, à coup sûr, une guerre civile et de nombreux drames pour les populations. On aurait alors accusé la France d'avoir cyniquement laissé faire parce que le Rwanda ne présentait pas d'intérêt stratégique. Ou au contraire on ne lui aurait rien reproché. En tout cas, cela aurait été une autre histoire.

La France a donc essayé de 1990 à 1994 d'imposer une solution politique de compromis avant qu'il ne soit trop tard. Elle a cru y être parvenue avec les accords d'Arusha de 1993. Malheureusement l'attentat de 1994 a signé son échec. Ensuite avec l'opération Turquoise elle a essayé, seule, malgré la défection des autres membres permanents du conseil de Sécurité, de sauver ceux qui pouvaient l'être.

Cet échec ne justifie pas les accusations récurrentes contre sa "faute". A fortiori sont dénuées de tout fondement les accusations folles de "complicité de génocide" lancées par de petits groupes fanatiques, dont Bernard Kouchner s'est heureusement clairement démarqué.

En tout cas, quelles que soient ces pénibles controverses il faut souhaiter à tous les Rwandais paix et développement.

Les Membres du Bureau

- Hubert VEDRINE, Président,
- Michel CHARASSE, Vice Président
- Gilles MENAGE, Secrétaire Général,
- Jacques BONNOT, Trésorier.

par JMV Ndagijimana publié dans : [Déclaration officielle](#)

[ajouter un commentaire](#) [recommander](#)

Dimanche 14 septembre 2008

Rwanda : Quilès (PS) veut une nouvelle commission pour des conclusions "incontestables"



12.09.2008,

16h31

Paul Quilès, ancien président (PS) de la mission parlementaire d'information sur le génocide du Rwanda, demande la création "d'une commission de personnalités indépendantes" pour établir "de manière incontestable" les responsabilités dans le génocide au Rwanda en 1994.

L'ex-député et ministre de la Défense a rendu publique vendredi une lettre en ce sens, adressée la veille au secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon.

Selon M. Quilès, "la multiplicité des travaux publiés" sur le sujet "risque de donner une image éclatée, peu cohérente des événements et ce d'autant plus que leurs conclusions sont souvent dissemblables, voire contradictoires".

Il cite, outre le rapport de 1998 de la mission qu'il présida, ceux de la commission d'enquête du Sénat de Belgique (1997), de la commission d'enquête indépendante instituée par Kofi Annan (1999), de la commission nationale indépendante rwandaise (2007), ainsi que "des travaux conduits souvent avec beaucoup de rigueur par des organisations non gouvernementales et des chercheurs".

M. Quilès fait aussi valoir que "des faits mis au jour dans le cadre des procédures judiciaires consécutives au génocide sont susceptibles de remettre en cause certaines conclusions des enquêtes menées jusqu'à présent".

"Je vous propose donc de soumettre l'ensemble des travaux conduits jusqu'à présent sur les causes, le déroulement et les conséquences du génocide du Rwanda à l'examen d'une commission constituée de personnalités indépendantes à l'expertise reconnue", écrit-il à M. Ban.

"Ainsi pourrait être établie, à l'intention des gouvernements et des opinions, une analyse impartiale et incontestable, qui apporterait, à mon sens, une contribution essentielle aux efforts de réconciliation et de reconstruction dans la région des Grands Lacs", ajoute M. Quilès.

Le génocide au Rwanda a fait selon l'ONU 800.000 morts parmi la minorité tutsie et les Hutus modérés.

AFP

par JMV Ndagijimana publié dans : [Justice](#)

[ajouter un commentaire](#) [commentaires \(2\)](#) [recommander](#)

Dimanche 14 septembre 2008

Paul Kagame exerce un chantage sur la France et sa justice

Un article de Bernard Lugan, expert devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)

Paru dans Valeurs Actuelles du 28 août 2008

Une nouvelle mise en cause de l'action française au Rwanda; La stratégie du



mensonge, Un rapport fallacieux visant à exercer un chantage sur la France et sa justice.

Un rapport rwandais rendu public le 5 août accuse plusieurs dizaines d'hommes politiques et d'officiers français de complicité dans le génocide de 1994. Ce document largement médiatisé a pour but de faire oublier que les actuels dirigeants de Kigali sont considérés par la justice française et espagnole comme des criminels de guerre. Pour les juges Bruguière et Merelles, le président Kagame est même directement à l'origine de la tragédie rwandaise puisqu'il a fait abattre l'avion du président Habyarimana. L'étau se resserre d'ailleurs sur l'actuel maître de Kigali:

En 2006, le juge français a lancé des mandats d'arrêt contre plusieurs membres de son premier cercle pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide ;

En février 2008, *via* Interpol, le juge espagnol a, pour les mêmes motifs, lancé plusieurs dizaines de mandats d'arrêt contre de hautes personnalités de l'actuel régime rwandais;

En mars dernier, l'ancien procureur du TPIR, Caria Del Ponte, a révélé que depuis 2003, le TPIR détient des preuves contre Paul Kagame.

Elle a longuement expliqué pourquoi, après les pressions du département d'État américain, aucune procédure n'a à ce jour été ouverte;

Au mois de juin, le procureur du TPIR a déclaré devant le Conseil de sécurité de l'Onu que pendant le génocide de 1994, les hommes du général Kagame avaient assassiné la quasi-totalité des évêques du Rwanda, et qu'il s'apprêtait à lancer plusieurs mandats d'arrêt.

Le rapport qui accuse la France a été confectionné par une commission "indépendante" présidée par Jean de Dieu Mucyo, procureur général de la République du Rwanda, dont le nom a été cité devant le TPIR pour assassinats de civils hutus. Parmi ses membres, un fonctionnaire français, José Kagabo, universitaire ayant bénéficié du droit d'asile dans les années 1970 avant d'être naturalisé. Aujourd'hui maître de conférences à l'EHESS à Paris, cet agent de l'État est également membre de la commission française de l'Unesco. Le rapport dont il a bâti l'habillage scientifique repose sur la technique classique de la manipulation: mélange des époques, avec attribution à l'armée française, qui a quitté le Rwanda au début décembre 1993, de faits qui n'auraient pu se produire qu'après le 6 avril 1994, imputations imprécises et donc invérifiables, faux témoignages et faux en écriture. Or, les accusations contenues dans ce rapport sont en total décalage avec l'état des connaissances. Devant le TPIR, en quatorze années d'existence, au terme de milliers d'heures de témoignages, aucune des parties n'a produit le moindre document pouvant laisser entendre une implication française dans le génocide. Tout au contraire, les travaux ont montré que si, à la suite de l'ultimatum de Paul Kagame, les troupes françaises n'avaient pas été retirées du Rwanda en décembre 1993, le génocide d'avril 1994 n'aurait pas eu lieu. La crédibilité du rapport rwandais est totalement détruite par la seule « *preuve concrète* » de la « *culpabilité* » française qu'il contient. Il s'agit d'une lettre que le colonel Gilles Bonsang, chef de corps du 7^e RIMA, aurait signée « *place de Caylus* » en date du 2 juin 1998, soit quatre ans après le génocide, par ordre du général « *Yves Germanos* », « *chef d'état-major des Forces spéciales* », et adressée aux miliciens hutus réfugiés au Congo pour leur annoncer de prochaines livraisons d'armes françaises.

Or:

1.- Le 7^e RIMA a été dissous le 30 juin 1977, vingt et un ans plus tôt;

2. - Le lieutenant-colonel Gilles Bonsang n'a jamais été colonel et ne l'a pas commandé ; Le 2 juin 1998, il était affecté depuis un an à Marseille et non à Caylus;

3 - Le général Germanos ne se prénomme pas Yves mais Raymond, et le 2 juin 1998, il n'exerçait pas les fonctions qui lui sont prêtées puisque, du 1^{er} septembre 1995 au 17 juillet 1998, il fut chef du cabinet militaire du ministre de la Défense.

Cette lettre étant un faux grossier, les auteurs du rapport se sont donc rendus coupables de confection et d'usage de faux en écriture et, dans le cas de M. Kagabo, d'intelligence avec une puissance étrangère. C'est en fait une monnaie d'échange: si la France retire les mandats d'arrêt lancés par le juge Bruguière, Kigali ne déposera pas de plaintes contre les personnalités françaises. Selon les « *recommandations* » du rapport, il faudra en plus que Paris « *reconnaisse l'entière étendue de sa responsabilité* » et prenne « *des mesures de réparation conséquentes, en accord avec le gouvernement rwandais* ». Rien de moins.

Bernard Lugan

Dernier ouvrage paru : Rwanda. Contre-enquête sur le génocide, Privat.

Valeurs actuelles 28 août 2008